



PRÉFET DE LA REGION **PAYS DE LA LOIRE**

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

le  2013

Affaire suivie par : 

Téléphone : 
Télécopie : 
Courriel : 
@developpement-durable.gouv.fr



Monsieur le Président,

Dans ce cadre, vous m'interrogez sur les dernières réflexions et décisions concernant le transfert de l'aéroport de **Nantes Atlantique**.

(...)

Un important programme d'études préliminaires a été conduit dans le cadre de l'enquête de **DUP** afin d'évaluer les échéances de saturation de la plate-forme aéroportuaire et étudier les différents scénarios alternatifs pour le long terme.

(...)

Depuis, de nouveaux éléments sont apparus et doivent être pris en considération.

L'évolution actuelle du trafic de **Nantes Atlantique** montre une progression des mouvements d'avions, et donc des nuisances, plus modérée que celle initialement envisagée. En effet, le trafic enregistré sur l'aéroport de **Nantes Atlantique** depuis 10 ans fait apparaître une forte évolution de l'emport des avions se traduisant par un nombre de mouvements moins important que prévu. Ainsi, entre 2000 et 2012, le trafic passagers est passé de 1,9 millions de passagers à 3,6 millions de passagers alors que le nombre de mouvements a décliné de 77000 à 64000, l'emport par mouvement passant au cours de la même période de 25 à 56 passagers en moyenne par avion. (**chiffres réels**)

La sensibilité environnementale du site de **Nantes Atlantique** a donné lieu en 201X à des restrictions d'exploitation des vols de nuit. L'amélioration des conditions de vie en période nocturne constitue un facteur important dans l'acceptation de l'aéroport par les populations riveraines. Ces améliorations, combinées à l'effort continu d'amélioration des performances acoustiques des avions de nouvelle génération, permettent de penser que le développement du trafic de l'aéroport de l'outouaise-Blagnac restera cohérent avec le Plan d'Exposition au Bruit actuel.

(...)

L'hypothèse d'une saturation de l'aéroport envisagée par le passé, n'est plus d'actualité.

Enfin, le projet de lignes ferroviaires à grande vitesse entre Paris et Nantes se poursuit normalement.

Aucune relance d'une réflexion sur un nouveau site aéroportuaire n'est donc aujourd'hui justifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de région,

Le Préfet de Région